

LA VIE SPORTIVE

FOOTBALL-ASSOCIATION
LA COUPE DE FRANCE

OLYMPIQUE LILLOIS BAT CERCLE ATHLETIQUE DE METZ PAR 8 BUTS A 0

Les Messins se sont présentés sur le terrain de l'avenue de Dunkerque avec trois remplaçants. La magnifique allure des visiteurs, tous de beaux athlètes, ne laissait pas prévoir un tel résultat.

Dès le début leur équipe, qui manquait quelque peu de cohésion, fut mal réactive aux attaques messines. Quelques minutes plus tard, tout coup, les Olympiques. Après trois minutes de jeu, un coup franc botté par Buzza, Jencowacki, reprend la balle et marque un premier but. Un second but est marqué peu après par Ryssen.

Les Messins tentent quelques escapades, qui se terminent sur la défense olympienne. Le poal keeper Goodar n'a guère touché la balle mais de trois fois dans la partie. À la mi-temps, Lille mène par 4 buts, sans que Metz ait pu ouvrir le score.

A la reprise, ses visiteurs s'efforcent de sauver l'honneur, ils déploient une belle énergie, mais sans plus de succès. Lille domine toujours et ajoute quatre buts.

LE F.E.C. LEVALLOIS BAT LE RACING CLUB DE ROUBAIX PAR 4 BUTS A 3

Nous recevons le communiqué suivant sur ce sujet :

Le résultat du match joué, dimanche à Lévallois, est loin de refléter la physionomie de la partie. C'est une grosse erreur d'arbitrage qui a fait terminer le rencontre sur un match nul au bout du temps réglementaire. Le R.C. menait 2 buts à 0, lorsque l'arbitre arrêta la partie pour une faute de Lévallois. L'arbitre entra dans un centre de l'équipe adverse, lorsqu'il fut frappé par le ballon dans les tibia. L'arbitre accorda un coup franc au R.C., mais devant les réclamations du public, l'arbitre consulte les uns sur les autres, tergiversa et finalement revint sur sa décision et accorda le but à Lévallois. C'est à ce moment plus extraordinaire que après le coup de sifflet, nos joueurs étaient sortis et que Diffré ne crut pas devoir se déranger pour bloquer.

En dernière heure, nous apprenons que l'arbitre aurait reconu son erreur, et que le match serait, sans doute, rejoué à Roubaix dans 15 jours.

L.O.M. BAT LE C.A.P.

Marseille, 8 janvier. — Le match de football-association Cercle Athlétique de Paris contre l'Olympique de Marseille comptant pour la Coupe de France s'est disputé sur le terrain de l'Olympique en présence d'une affluence considérable.

La première mi-temps a été très animée. L'Olympique de Marseille a dominé dans toutes ses lignes sans cependant pouvoir rien réussir grâce aux qualités du gardien du C. A. P. Baudier.

Un coup de sifflet mal le C. A. P. ni le O. M. ne marquent rien.

FEUILLETON DU « JOURNAL DE ROUBAIX »
du 9 janvier 1922 N° 92.

Diane-la-Pâle
PAR JULES MARY

TROISIÈME PARTIE

LE PUITS DE L'AIGUILLETTE

III

Sur la voie

— Lui ! lui ! Ah ! le misérable ! le misérable !

Et il relit cette ligne, mot par mot, s'arrêtant à chaque phrase, comme si il voulait s'imprégner de l'horrible révélation et comme si, malgré tout, il hésitait à croire.

Ainsi, il ne s'était pas trompé, lorsque était né, dans son esprit, le soupçon inspiré par les photographies de Bernard.

Si vague que fut la ressemblance, il en était frappé maintenant.

Oui, c'était bien Bartoli, plus jeune de près de vingt ans, soit, mais, vraiment, c'était bien lui, ce Bernard qui avait essayé, jadis, de cacher sa personnalité à la justice !

PUBLICATIONS LÉGALES et Avis de Sociétés

Formation de Société

Jules VIENNE, demeurant à Neuville-en-Ferrain, rue de Tournecq, 10, et Pierre de Tournecq, 10, rue de la Vigne à Tournecq, ont formé entre eux une société en nom collectif ayant pour objet la vente à raison de toute

l'heure.

La durée de la société sera de vingt années à compter de son inscription.

Jules Vienne appelle à la société la clientèle évaluée à 300 francs.

Pour faire évaluer la partie à 3000 fr.

La raison et la signature sont signées.

VIENNE à DÉPOSERTE
quatre sociétés dont la signature sociale.

Le siège social est fixé à Neuville-en-Ferrain, rue de Tournecq, 10.

En cas de décès de l'un des associés, la liquidation sera faite par l'associé survivant.

Souscription : 300 francs.

Signature : Jules Vienne.

Subsigné cette veille par Mr. Paul DEWISME, docteur en droit, notaire à Tournecq.

Formation de Société

Anonyme

Subsigné cette veille par Mr. Paul DEWISME, notaire à Tournecq, le 10 octobre 1922, enregistré.

Le Monsieur Jacques MASSET, industriel, demeurant à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur Georges TOURNÉ, notaire général à Tournecq, 10, rue de la Croix-Rousse, 10, et le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,

Le Monsieur André GOURDIER, administrateur délégué à Tournecq, 26, rue de Walluy,